

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Tous les dossiers inscrits à l'ordre du jour ont été adoptés à l'unanimité, avec une abstention pour ceux du budget prévisionnel 2022 et le vote des taux fiscaux 2022.

BUDGET PREVISIONNEL 2022

Ce budget s'inscrit dans un contexte économique non maîtrisé, sous tension provoquée par la guerre en Ukraine, qui incite à la prudence.

Sa section de fonctionnement s'équilibre à 1 761 692 €, en augmentation de 2,70%. Il est caractérisé par une quasi-absence d'exploitation forestière, un effectif de l'école de musique et celui des centres de loisirs qui n'ont pas retrouvé leurs niveaux de 2019, avant crise covid.

Les dotations de l'Etat (DGF-DSR-DNP-FCTVA-Compensations) enregistrent une diminution de 1,21 %, soit 4 061 €. Le produit de la fiscalité locale provenant des taxes sur le foncier bâti et non bâti progresse de 5,92 %, avec une revalorisation des bases fiscales de 3,4%. (+ 32 755 €), une augmentation des taux de 1% (8 986 €) et le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires 9 515 €. Le reversement de TPU par la Communauté d'Agglomération de Bar-le-Duc retrouve son niveau de 143 714 €.

Les loyers des locaux d'habitation, professionnels et des fermages augmentent de 24,80% soit 13 931 € avec les baux conclus pour la Maison des Assistants Maternels, le nouveau logement et une cellule située dans l'ancienne verrerie. La cession de parcelles provoque un accroissement de recettes de 11 465 €.

Les charges, hors salaires sont stables, avec cependant certaines variations positives et négatives significatives. Les augmentations les plus significatives concernent le coût de l'énergie + 21 000 €, la subvention d'équilibre pour le budget annexe de la Caisse des Ecoles + 22 000 €, le gardiennage du massif forestier par l'ONF + 3 730 € et les charges d'entretien du patrimoine + 1 900 €. Ces augmentations sont compensées par des économies réalisées dans les prestations de service - 20 000 €, un montant d'indemnités des élus inférieur à la prévision erronée de 2021 - 19 126€, une diminution des intérêts sur emprunts - 8 995 €, ainsi que la contribution due pour scolarisation d'enfants hors de la commune -1 000 €.

Les charges salariales sont en augmentation de 3,79 %, en raison de la revalorisation des indices et des avancements d'échelon, de l'augmentation de la prime de l'assurance pour le personnel, de la contribution au Fonds National de compensation du supplément familial, malgré la suppression au recours à du personnel extérieur et la diminution du nombre d'heures d'enseignement musical.

Par rapport à la prévision budgétaire 2021, la résultante de ces variations projette une augmentation de l'épargne consacrée à l'investissement, mais reste toutefois inférieure à celle constatée au compte administratif 2021.

La section d'investissement s'équilibre à 2 206 353 € avec en report 506 273,99 € de dépenses et 393 527,93 € de subventions destinées à terminer les travaux de transformation de l'ancien presbytère et la réhabilitation de la place de la mairie et ses abords. La capitalisation du résultat de fonctionnement 2021 couvre le report du déficit et apporte l'autofinancement nécessaire pour solder les travaux ci-avant cités sans recours à l'emprunt.

Les inscriptions de travaux pour 2022, (Vidéoprotection – Giratoire Vaux-Mourot – trottoirs avenue de la Libération et rue d'Egremont avec enfouissement des réseaux – Chemin piétonnier entre Combles et Vél – Rafraichissement salles des Verreries) à hauteur de 878 962 € seront couvertes par des subventions d'un montant de 446 283 €. Un emprunt d'équilibre de 214 848 € ne sera mobilisé qu'à hauteur de 130 000 € sachant qu'une partie de ces travaux se poursuivront sur 2023. Une ligne de trésorerie assurera la couverture ponctuelle des besoins de trésorerie.

BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES 2022

La section de fonctionnement s'équilibre à 133 424 €, en augmentation de 6,56 %.

Les recettes de restauration sont prévues à hauteur de 54 178 €, celles de garderie 22 246 € soit un total de 76 424 €. Les charges d'exploitation s'élèveraient à 124 840 € auxquelles s'ajoutera le déficit d'exploitation 2021 de 6 841,56 € pour laisser un résultat prévisionnel de 1 742,44 €.

Compte tenu du résultat déficitaire 2021, de la forte augmentation de l'énergie et de l'envolée de l'inflation, celle-ci sera répercutée à hauteur de 4% sur les tarifs applicables à la rentrée scolaire de septembre 2022, comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire.

La subvention communale nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 57 000 €, dont 6 841,56 € pour couvrir le déficit, contre 35 000 € en 2021, soit une augmentation de 62,86 %.

La section d'investissement s'équilibre à 4 591,70 € après intégration de la dotation d'amortissement de 1 441 €. Il n'y a pas d'investissement prévu sur 2022.

VOTE DES TAUX FISCAUX 2022

Prenant en compte l'incidence de l'augmentation du coût de l'énergie, de l'évolution de l'inflation, de l'annonce de la revalorisation des salaires de la fonction publique et de la nécessité de maintenir une marge indispensable à la couverture du remboursement des emprunts et à l'autofinancement des équipements projetés il est proposé d'augmenter les taux de 1% et de les fixer comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 47,47 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 42,96 %

SUBVENTION 2022 A LA CAISSE DES ECOLES

Une subvention de 57 000 € en augmentation de 22 000€ sera versée au budget de la Caisse des Ecoles afin de couvrir le déficit 2021 et d'assurer les dépenses de fonctionnement 2022.

SUBVENTION 2022 AU CCAS

Une subvention de 16 000 € sera versée au budget de la CCAS afin d'assurer les dépenses de fonctionnement 2022.

PROGRAMME D'AIDE AU RAVALEMENT DES FACADES PRIVEES – ANNEE 2022

Le programme d'aide au ravalement de façades privées dans les cœurs historiques de Fains et Véel est reconduit selon les mêmes modalités définies dans la délibération du 31 mai 2021 :

Pour un ravalement dit « classique » sur maçonnerie pierre enduite, elle est égale à celle accordée par la Communauté d'Agglomération soit 1 000€ ou 2 000€ maximum. Pour un ravalement sur une façade de pierre de taille apparente, elle est de 35% du coût TTC des travaux avec un maximum de 8 400€.

AVENANT N°2 AU LOT 8 CHAUFFAGE DU MARCHE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE EN M.A.M. ET LOGEMENT

La décision d'opter pour un chauffage par le sol sur dalles au rez-de-chaussée entraîne une plus-value de 2 278,79 € H.T. (2 734,55 € T.T.C.). Ce lot d'un montant prévisionnel de 41 500€ HT attribué pour un montant de 29 050,72 € HT est ainsi porté à 37 335,67 € H.T. après prise en compte de l'avenant n°1 et n°2.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE COMBLES EN BARROIS SENTIER ENTRE VEEL ET COMBLES EN BARROIS LE LONG DE LA RD 185

La création, dans le cadre du budget participatif du Département, d'un chemin piétonnier reliant la commune de Combles-en-Barrois et la commune de Véel sera pour des contraintes techniques et administratives, après délégation de la commune de Fains-Véel, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Combles-en-Barrois.

DEMANDE DE SUBVENTION 2022 AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR LE SENTIER ENTRE VEEL ET COMBLES EN BARROIS LE LONG DE LA RD 185

Le projet de création d'un chemin piétonnier reliant la commune de Combles-en-Barrois et la commune de Véel étant précisé, une subvention au titre des amendes de police est sollicitée auprès du Département pour une dépense éligible maximale de 35 000 € HT.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU GIP OBJECTIF MEUSE POUR LA REQUALIFICATION DES TROTTOIRS DE LA RUE D'EGREMONT

Les travaux hors honoraires estimés à 177 673 € H.T font l'objet d'une demande de subvention auprès du GIP objectif Meuse dans le cadre de l'appel à projets 2022.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION : NOMINATION DE MME SYLVIE ROCHER A LA PLACE DE FLORINE GROSJEAN DEMISSIONNAIRE

Madame Sylvie ROCHER souhaitant rejoindre la commission « Communication – Information », a été désignée comme membre de cette commission.